

La Déclaration d'origine de l'exportateur doit être remplie et signée par l'exportateur dans le pays bénéficiaire où les marchandises ont été fabriquées. Elle doit être imprimée sur l'en-tête de lettre de l'exportateur ou sur la facture commerciale correspondant à l'expédition.

Pour les besoins du Tarif de préférence général pas moins de 60 % du prix des marchandises à l'usine doivent être originaires d'un ou de plusieurs pays bénéficiaires du TPG ou du Canada.

DÉCLARATION D'ORIGINE DE L'EXPORTATEUR

J'atteste que les marchandises décrites dans la présente facture ou dans la facture annexée no _____ ont été produites dans le pays bénéficiaire _____ qu'au moins _____ pour cent du prix des marchandises à leur sortie d'usine ont pour origine le ou les pays bénéficiaires suivants: _____

Nom et titre

Nom et adresse de la personne morale

Numéros de téléphone et de télécopieur

Signature et date (jour/mois/année)